



PRÉFECTURE DE SAINT-BARTHÉLEMY ET SAINT-MARTIN

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté préfectoral n° 2021 / 249 / PREF / CAB du 25 octobre 2021 décernant une lettre de félicitations pour actes de courage et de dévouement

LE REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT DANS LES COLLECTIVITÉS
DE SAINT-BARTHÉLEMY ET DE SAINT-MARTIN
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

- VU** le décret du 16 novembre 1901 modifié par décret du 9 décembre 1924 relatif à la médaille pour actes de courage et de dévouement ;
- VU** le décret n° 70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la récompense susvisée ;
- VU** le décret n° 74-192 du 25 février 1974 portant déconcentration en matière d'attribution de la médaille pour actes de courage et dévouement dans les outre-mer ;
- VU** le décret n°2004-374 du 24 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU** décret du Président de la République du 25 novembre 2020 portant nomination de Monsieur Serge GOUTEYRON en qualité de Préfet délégué auprès du représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ;
- VU** le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Alexandre ROCHATTE, préfet de la région Guadeloupe, préfet de la Guadeloupe et représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ;
- VU** l'arrêté SG/SCI du 6 janvier 2021 portant délégation de signature accordée à Monsieur Serge GOUTEYRON, Préfet délégué auprès du représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ;
- VU** la circulaire d'application n° 70 208 du 14 avril 1970 ;
- VU** le compte-rendu d'intervention de Madame CARLO du 15 octobre 2021 ;
- VU** l'avis de Monsieur Maxime WINTZER-WEHEKIND, Lieutenant-Colonel, commandant la compagnie de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy en date du 16 octobre 2021 ;

Considérant l'intervention particulièrement méritoire du lieutenant CARLO, l'attitude et le sang-froid dont elle a fait preuve lors du sauvetage d'une femme en détresse, la préservant de la noyade, le 13 octobre 2021 à Baie-Rouge.

Sur proposition du Directeur des services du cabinet,

A R R Ê T E

ARTICLE 1er : La « lettre de félicitations » pour actes de courage et de dévouement est décernée à :

Mme CARLO Jérphine

Née le 11/07/95 à Saint Malo

ARTICLE 2 : Le Secrétaire Général de la préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin et le Directeur des services du cabinet du Préfet délégué sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le préfet
Serge GOUTEYRON

The image shows a blue ink signature of Serge GOUTEYRON over a circular official seal. The seal contains the text 'PREFECTURE DE SAINT-BARTHELEMY ET DE SAINT-MARTIN' around the perimeter and 'N° 1 - MARTIN' at the bottom. In the center of the seal is a coat of arms featuring a figure holding a staff and a crown.

Délais et voies de recours : la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.